



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 18 mars 2016

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, sur proposition du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire réunie le 19 février 2016, décide d'attribuer le label " Ville ou Pays d'art et d'histoire " à deux nouveaux territoires et d'étendre le label de deux territoires déjà labellisés.

La ville de **Sélestat** (Bas-Rhin), située à un carrefour d'échanges régionaux et transfrontaliers très fréquenté, a pour ambition, grâce à ce label, de transmettre la diversité de ses patrimoines en les reliant à l'architecture d'aujourd'hui, à la création artistique et au spectacle vivant. Les nombreux sites naturels de qualité et le petit patrimoine local seront également valorisés par l'extension prochaine du périmètre.

Le Pays du haut Languedoc et Vignobles situé entre plaine et montagne et enrichie de l'omniprésence de la vigne bénéficiant de paysages et de patrimoine de grande qualité. Le partenariat régulier avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc sera poursuivi et développé, en faveur de la maîtrise foncière des espaces, afin de permettre notamment d'ouvrir ces espaces à la création contemporaine.

Le label Ville d'art et d'histoire obtenu par la ville de Valence dès 1985 est désormais étendu à un **Pays d'art et d'histoire Valence-Romans-Sud-Rhône-Alpes**. Constitué par les deux grands pôles urbains de Valence et de Romans et par un territoire situé entre Rhône et Préalpes, ce territoire dispose d'un riche patrimoine historique et de paysages naturels. Un des défis de cette extension sera d'appliquer la même qualité de traitement et de valorisation à un territoire sensiblement agrandi au sein duquel les espaces urbains sont des enjeux importants.

Le Pays Causses et Vallée de la Dordogne correspond à une extension du Pays d'art et d'histoire de la Vallée de la Dordogne lotoise labellisé en 2001. La collectivité a su valoriser les richesses patrimoniales de ce territoire et s'appuyer sur des professionnels très qualifiés et sur un réseau associatif engagé et disponible, pour aller à la rencontre des habitants et des scolaires. Le recours à l'outil numérique et à ses applications pourrait permettre un meilleur accès de tous aux ressources et à la connaissance de lieux remarquables, mais dispersés, ainsi qu'une attractivité nouvelle de ces lieux pour les jeunes publics.

Le Conseil national a par ailleurs annoncé le **renouvellement** des conventions des Villes d'art et d'histoire de **Nevers** (Nièvre) et de **Briançon** (Alpes de Haute Provence).

L'attribution du label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » s'inscrit dans l'action du ministère de la Culture et de la Communication en faveur de la sensibilisation de tous les publics à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. La valorisation du paysage et de l'architecture du XXème siècle sont également des priorités inscrites dans les conventions Villes et Pays d'art et d'histoire signées par les collectivités qui s'engagent ainsi dans une démarche globale de promotion de leur territoire auprès des habitants et des touristes, et de développement durable de celui-ci,

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire participe activement à l'ensemble des actions de valorisation organisés par le ministère, notamment celles qui seront mises en place dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'architecture : une journée nationale pour l'architecture et, à la rentrée 2016/2017, une journée nationale dans les écoles.

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire compte désormais 186 Villes et Pays d'art et d'histoire

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Pôle Presse
Tél. : 01 40 15 83 38
service-presse@culture.fr
www.culturecommunication.gouv.fr